

Edito : Il est urgent de se concentrer sur les priorités

Deux semaines après l'élection du nouveau Président de la Polynésie française, les chefs d'entreprises attendent impatiemment de connaître les grandes orientations économiques qui engageront le développement du pays pour les cinq années à venir.

Dans ce contexte, le CEPF doit rester vigilant et mobilisé, convaincu que l'urgence est actuellement à la relance de l'économie polynésienne et à la création d'emplois.

A ce titre, il insiste pour que soit présent à l'esprit du gouvernement et des responsables syndicaux, la nécessité impérieusement de réussir à créer chaque année les 4.000 emplois qui permettront d'intégrer les jeunes en demande de travail à leur sortie du système scolaire.

Si depuis 2005, le monde des salariés a pu bénéficier d'une écoute trop attentive de la part de précédents gouvernements, le nouveau Président devra s'attacher à réunir les conditions nécessaires à une relance économique efficace et n'accepter ni les surenchères injustifiables, ni le recours quasi-systématique au blocage des infrastructures stratégiques comme moyen de pression pour faire aboutir des revendications, comme cela s'est trop souvent vu par le passé.

Il importe en effet que l'énergie des chefs d'entreprises reste entièrement mobilisée vers le développement et la croissance et ne soit pas affectée par la pression de revendications permanentes néfastes à l'établissement du climat serein que chacun appelle de ses vœux.

Ces souhaits formulés une nouvelle fois par les chefs d'entreprises interviennent alors qu'un des syndicats représentatifs de salariés vient de faire savoir, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, qu'il a remis au nouveau Président une liste de doléances qui, selon les déclarations de ce syndicat, constituent « le socle des négociations qui doivent être engagées », et au moment où des mouvements sociaux pourraient à nouveau perturber le ravitaillement et la distribution des hydrocarbures sur le port de Papeete.

Aussi, alors que le président du pays envisage de créer un « Haut comité pour le développement et la paix sociale » au sein duquel siègeraient des membres du gouvernement et des représentants des organisations patronales et de salariés, le CEPF s'interroge sur la pertinence de ce comité tant que les objectifs à atteindre n'auront pas été clairement définis.

Si le CEPF demeure attaché à l'instauration d'un véritable dialogue social dynamique et constructif, il lui semble préférable que dans l'immédiat toutes les énergies se mobilisent pour que les conditions favorables soient données aux entreprises afin de renouer avec la croissance et par voie de conséquence avec le développement de l'emploi.

Bruno BELLANGER
Président

ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

AGO
CEPF

Les présidents des organisations patronales membres du CEPF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 21 février 2008. Ils ont procédé à l'élection des administrateurs qui siègeront au Conseil d'administration du CEPF ainsi que les membres du Bureau. Conformément aux statuts du CEPF, il n'était pas possible pour M. Jacques BILLON-TYRARD, président sortant, de postuler pour un 4ème mandat à la tête du CEPF, présidence qu'il a assurée en 2005, 2006 et 2007. Aussi, le nouveau bureau élu à l'unanimité se compose désormais ainsi :

- Président :
M. Bruno BELLANGER,
- 1er vice-président :
M. Jacques BILLON-TYRARD,
- 2ème vice-président :
M. Luc TAPETA,
- Trésorier :
M. Alain LE BRIS.

L'exposé du bilan moral de l'année 2007 a donné lieu à la conclusion suivante :

« Dans un contexte où la relance de l'économie polynésienne sera tributaire de plusieurs facteurs conjoncturels défavorables, il importe que les membres du CEPF demeurent vigilants et mobilisés durant l'année 2008.

Il faudra œuvrer pour que le partenariat avec l'Etat soit le meilleur possible car la relance économique ne pourra se faire que si tous les moyens de l'Etat et du Pays sont mis en commun avec une vision complémentaire des grands projets structurants pour le devenir de la Polynésie française.

Il sera indispensable que soit établi avec le Pays et les partenaires sociaux un véritable projet en revenant aux fondamentaux, pour un développement harmonieux des entreprises et de la société polynésienne, en évitant les surenchères sociales qui sont des freins à l'activité.

En matière de formation professionnelle continue des salariés, le CEPF devra être très actif dans la mise sur pieds du fonds paritaire de gestion avec toute la rigueur

nécessaire. Il devra également veiller à être largement impliqué dans le débat et les prises de décisions de la réforme du système de protection sociale afin d'en assurer la pérennité. Par ailleurs, un renforcement des liens avec le MEDEF devra s'opérer et tirer profit de sa force de flexion importante et novatrice pour faire évoluer le monde des entreprises et du travail en Polynésie française. »

AGO
FGC

Le 26 février 2008, la Fédération Générale du Commerce a tenu son Assemblée Générale au restaurant de l'hôtel Mandarin. A cette occasion, les membres du Bureau ainsi que les administrateurs de la FGC ont été reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2008 :

- Président :
M. Gilles YAU,
- vice-présidents :
MM. Félix BERNARDINO, Jacques BILLON-TYRARD, Gérard SIU,
- Trésorier :
M. Jean-Pierre LO SIOU,
- Trésorier adjoint :
M. Philippe TRONDLE,
- Secrétaire :
Mme Patricia LO MONACO,
- Secrétaire adjoint :
M. Gérard BURLATS.

Parmi les dossiers qui alimenteront les projets d'actions de la FGC en 2008 : la poursuite des travaux sur le GIE fruits et légumes, la réforme de la fiscalité (TDL, réglementation des soldes), la formation professionnelle continue des salariés. Par ailleurs, la communication sera renforcée grâce à une nouvelle version plus performante du site web de la FGC www.fgc.pf,

AGO
SIPOF

Le Syndicat des Industriels de Polynésie française a tenu son Assemblée Générale le 26 février 2008 et à cette occasion, il a été procédé au renouvellement de son Conseil d'administration. Par ailleurs et consécutivement à l'élection de M. Bruno BELLANGER à la présidence du CEPF, les membres

qui composent son Bureau pour l'année 2008, s'établissent ainsi :

- Président :
M. Jimmy WONG,
- Vice-président :
M. Stéphane PEREZ,
- Secrétaire :
M. Yoann LAMISSE,
- Trésorier :
M. Jean-Paul AULAS.

Le programme d'action majeur du SIPOF au cours de l'année 2008 portera sur la défense des intérêts des industriels locaux et sur la réalisation d'une campagne de communication télévisuelle destinée aux jeunes et baptisée « Professeur INDUS ».

MEDEF

Suite aux révélations faites au début du mois d'octobre 2007 portant sur des retraits de fonds suspects et l'existence d'une « caisse noire » au sein de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) qui avaient conduit à la démission de son président, M. GAUTIER-SAUVAGNAC, une nouvelle partie de bras de fer s'est engagée au début du mois de mars 2008 entre cette fédération qui est la plus riche et la plus influente du MEDEF, et la présidente de ce dernier, Mme Laurence PARISOT. En cause notamment une indemnité de départ de 1,5 millions d'euros (179 millions de F CFP) accordée par l'UIMM à son ancien président démissionnaire qui a déclenché les foudres du monde politique et syndical, et la colère de Mme PARISOT.

Commentaires: Partageant pleinement la condamnation manifestée par la présidente du MEDEF à l'égard des pratiques obscures qui ne peuvent que nuire à l'image des entreprises et à celle des entrepreneurs, le président du CEPF a adressé un courrier à Mme PARISOT lui témoignant du soutien des quelques 500 chefs d'entreprises qui adhèrent au CEPF dans sa démarche destinée à renforcer l'unité patronale sur des bases saines et autour des valeurs de l'entreprise.

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Travailleurs
handicapés**Communiqué du Service
du Travail**

La loi du pays n° 2007-2 du 16 avril 2007 a institué une déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle et des pensionnés d'invalidité.

Pour 2007 et 2008, les entreprises concernées par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont celles dont l'effectif comprend au moins 50 salariés et qui sont fixées à Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora-Bora.

Toutes ces entreprises doivent remplir un formulaire de déclaration annuelle d'emploi de travailleurs handicapés et le retourner au Service du Travail **au plus tard le 31 mars 2008**.

Les employeurs qui n'auraient pas reçu ce document et sa notice explicative, peuvent les télécharger sur le site internet du service du travail www.servicedutravail.pf ou prendre contact avec ce service. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service du Travail au 50.80.90, par mail : servicedutravail@travail.gov.pf ou par courrier à la BP 4.629 - 98.713 Papeete.

**Risque
chimique**

A l'occasion des travaux de la Commission Prévention de la Caisse de prévoyance sociale, les partenaires sociaux ont convenu qu'il fallait porter une attention particulière au problème du risque chimique et apporter davantage d'informations à l'intention des

employeurs et des salariés. En effet, l'utilisation des produits chimiques est courante dans tous les secteurs d'activité, mais se fait souvent sans les protections adéquates. Aussi, la CPS en collaboration avec l'Inspection du travail, les services interentreprises de médecine du travail, le Service du Développement Rural et le Service de l'Hygiène et de Salubrité Publique, a édité un guide d'information sur les produits chimiques, se déclinant en 4 thèmes :

- le risque chimique, quels effets sur la santé ?
 - prévenir le risque chimique en reconnaissant les dangers,
 - comment se protéger du risque chimique ?
 - les règles de stockage et d'usage.
- Le guide est téléchargeable sur le site Internet : www.cps.pf

LU DANS LE JOPF

JOPF n° 6 du 7 février 2008

Arrêté n° 125 CM du 30 janvier 2008 abrogeant l'arrêté n° 1773 CM du 20 décembre 2007 et relatif à l'attribution de réductions de cotisations sociales et à l'imposition de cotisations sociales supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Arrêté n° 130 CM du 30 janvier 2008 relatif au champ d'application, aux conditions générales et aux règles de calcul d'attribution des subventions par le fonds de prévention des accidents du travail.

Arrêté n° 152 CM du 30 janvier 2008 portant modification de l'arrêté n° 1675 CM du 10 décembre 2007 portant mesures d'application du dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (DARSE).

Actes de l'Inspection du travail

1° Avis et avenant du 12 janvier 2008 à la convention collective du travail des entreprises de stockage, conditionnement et distribution des hydrocarbures liquides signée le 20 décembre 1991 (accords de salaires pour l'année 2008).

2° Avis et avenant du 21 janvier 2008 à la convention collective du gardiennage (accords de salaires pour l'année 2008).

3° Avis et avenant du 22 janvier 2008 à la convention collective du travail du secteur du nettoyage (accords de salaires pour l'année 2008).

4° Avis et avenant du 24 janvier 2008 à la convention collective du travail du bâtiment et des travaux publics (accords de salaires pour l'année 2008).

JOPF n° 6 NS du 6 février 2008

Loi du pays n° 2008-2 du 6 février 2008 modifiant la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine.

Loi du pays n° 2008-4 du 6 février 2008 portant statut de la mutualité en Polynésie française.

JOPF n° 7 du 14 février 2008

Erratum à l'arrêté n° 125 CM du 30 janvier 2008 abrogeant l'arrêté n° 1773 CM du 20 décembre 2007 et relatif à l'attribution de réductions de cotisations sociales et à l'imposition de cotisations sociales supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Actes de l'Inspection du travail

Avenant du 21 janvier 2008 à la convention collective du travail de l'imprimerie, de la presse et de la communication.

JOPF n° 7 NS du 18 février 2008

Loi du pays n° 2008-5 du 18 février 2008 portant diverses mesures fiscales en régime intérieur.

JOPF n° 8 du 21 février 2008

Arrêté n° 239 CM du 14 février 2008 portant création d'un nouvel indice des prix de détail à la consommation des ménages.

Arrêté n° 249 CM du 14 février 2008 réglementant la vente des boissons alcooliques et d'alimentation les dimanches 9 et 16 mars 2008.

Arrêté n° 251 CM du 14 février 2008 approuvant l'attribution d'une subvention en faveur de la Caisse de prévoyance sociale pour la dotation annuelle 2008 du DARSE.

Actes de l'Inspection du travail

1° Avis et avenant du 14 janvier 2008 à la convention collective de l'hôtellerie (accord des salaires pour l'année 2008)

2° Avis et avenant du 4 février 2008 à la convention collective de l'industrie (accord des salaires pour l'année 2008).

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

REF 06/08 : F, 36 ans, cadre supérieur dynamique et expérimenté, sur le territoire depuis plus de 13 ans, recherche à intégrer une structure à dimension humaine pour l'aider à se développer grâce à ses compétences dans le management et le domaine commercial.

REF 07/08 : H, 34 ans, jeune cadre sur le territoire depuis 5 ans, cherche à intégrer une entreprise dans un domaine en expansion pour participer à son développement. Formation générale avec expérience principalement dans le domaine administratif et financier.

REF 09/08 : Arrivée sur le territoire depuis quelques mois avec une expérience polyvalente dans le secteur tertiaire (secrétariat-comptabilité). Recherche emploi administratif mais étudierait également toute autre proposition.

REF 10/08 : H, 46 ans, dont le dernier poste occupé était dirigeant d'une société de « Contrôle Technique Automobile », ayant la maîtrise des nouvelles techniques

des métiers de l'automobile, dynamique, motivé, cherche emploi d'encadrement (mécanique, vente VF/VO) dans ce secteur, disponible de suite.

REF 15/08 : JF, 28 ans, recherche un poste de secrétaire polyvalente administrative dans une agence immobilière. Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel). Disponible de suite.

REF 16/08 : H / 50 ans, cadre supérieur de formation électrotechnique, 28 ans de territoire, longue expérience dans l'aéronautique, compétence dans le management, gestion de stock, secteur mécanique / électrique.

REF 17/08 : JF, 22 ans, possédant Diplôme de Comptabilité et Gestion, cherche poste de comptable ou de secrétaire comptable.

REF 18/08 : JF, 26 ans, BTS Action Communication et Commerciale, cherche emploi de conseillère économique ou d'animatrice.

DONNEES ECONOMIQUES

NOUVELLE PRÉSENTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JANVIER 2008 - BASE 100 DECEMBRE 2007

	2007						2008	Variations en %		
	Jan	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Sur 1 mois	Depuis le 1er janvier	Glisse sur 12 mois
Indice général	97,61	98,79	98,71	98,96	99,30	100,00	99,51	- 0,5	- 0,5	1,9
Produits Aliment. et boissons non alcool.	96,63	98,05	97,92	97,16	99,10	100,00	100,75	0,7	0,7	4,3
Boissons alcoolisées, tabac	92,11	100,74	100,93	100,96	100,60	100,00	100,47	0,5	0,5	9,1
Articles d'habillem. et articles chaussants	100,21	102,30	100,38	99,05	100,10	100,00	98,45	-1,6	-1,6	-1,8
Logement, eau, électricité, gaz	100,99	99,78	100,24	100,45	100,12	100,00	100,19	0,2	0,2	-0,8
Ameublement, équipement ménager	99,58	98,90	99,43	100,21	100,20	100,00	101,01	1,0	1,0	1,4
Santé	101,39	100,30	100,34	100,47	99,92	100,00	99,75	-0,2	-0,2	-1,6
Transports	92,78	95,83	95,10	96,53	96,47	100,00	96,31	-3,7	-3,7	3,8
Communications	102,12	101,02	100,94	100,96	100,42	100,00	99,97	-	-	-2,1
Loisirs et culture	99,00	100,02	99,90	100,56	100,78	100,00	98,52	-1,5	-1,5	-0,5
Enseignement, Education	98,52	98,53	100,50	100,76	100,36	100,00	100,00	-	-	1,5
Hôtellerie, cafés, restauration	98,74	100,07	100,24	100,55	100,23	100,00	100,60	0,6	0,6	1,9
Autres biens et services	99,87	99,82	99,99	100,48	100,43	100,00	100,11	0,1	0,1	0,2

Source ISPF — Indice des prix à la consommation, nomenclature COICOP

Le taux d'intérêt légal est à 2,95 % (Décret n° 2007-217 du 19 février 2007)

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/08 : mensuel : **140 000 F CFP** (pour 169 heures) - horaire : **828,40 F CFP**
Arrêté N°1800 CM du 21 décembre 2007 - JOPF n° 56 NS du 26 décembre 2007.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Bruno BELLANGER**. Abonnement pour 24 numéros : **15 150 F T.T.C** (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des **15 organisations professionnelles suivantes** : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des activités nautiques TAI MOANA, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 500 entreprises employant près de 15 000 salariés.